

La mort de Pie XI

par Nicolas le 30 novembre 2010



Maurras n'écrira pas d'article particulier lors de la levée de la condamnation romaine par Pie XII en juillet 1939, consacrant son énergie à d'autres tâches, emporté par la marche fatale des événements. En revanche, il est intéressant de retrouver, au point où nous en sommes de [L'Action française et le Vatican](#), un autre texte de 1939 : [la réaction de Maurras à la mort de Pie XI](#), le 11 février 1939.

L'article est complexe, comme l'on s'en doute. Il évoque à la fois Pie IX, Pie X et Pie XI pour illustrer le retournement du règne. Ce retournement n'a pas été complet avec l'Action française, puisqu'on sait que c'est le successeur de Pie XI qui l'accomplira. En revanche, dans la politique espagnole du pape, par exemple, il fut spectaculaire au point de rendre presque contradictoires les intentions de Pie XI qui vient de mourir.

Sans doute Maurras a beau jeu de souligner que le retournement avait été prévu par l'A.F., même si c'est pour dire que l'histoire n'a rien à faire de pareilles prévisions. Au total le portrait du pape paraît un peu outré dans le sens du bien et du bon ; même concernant l'Espagne, et peut-être surtout là, on ne peut s'empêcher de se dire que bien des erreurs auraient pu être évitées avec un peu moins de naïveté pontificale.

Peut-être faut-il imaginer que Maurras lui-même aura senti ce que son portrait avait, nécessairement, devant la mort du Pape, de trop suspect dans l'équilibre. Aussi il précise à destination de ses amis :

Les choses secondaires s'évanouissent devant les plus grandes et, quelques amertumes qu'aient pu concevoir un grand nombre de nos amis les plus chers, nous sommes bien certains que l'intérêt, l'attention, la direction naturelle de leur pensée ont aussi couru à cet essentiel :

le généreux effort déployé par ce maître du monde moral, pour ne servir que le juste, pour ne concevoir que le vrai. La vérité des circonstances change : il a fait varier la vérité de l'action.

La mesure gardée permet de se disculper des suspicions d'une révérence trop automatique comme des défiances trop prévisibles issues du passé, pour vraiment toucher au but.

Le mouvement est comparable lorsque Maurras évoque le « large ciel où scintille, entre l'écharpe azurée de Notre-Dame de Lourdes et les roses que fait pleuvoir sainte Thérèse de Lisieux, devant la bannière de Jeanne d'Arc, la flamme merveilleuse du beau glaive de saint Michel » : sans doute son évocation est sincère. Mais il est aussi trop fin pour ne pas voir combien ses difficultés passées avec le catholicisme, et combien sa conversion finale déjà amorcée par les rapports avec le carmel de Lisieux, lui interdisent de trop se laisser aller à de tels tableaux de piété naïve, sous peine de la faire paraître trop convenue. Ils pourraient en outre donner quelques armes faciles à ses ennemis. Aussi il utilise l'écharpe, les roses, la bannière et l'épée pour en attribuer malicieusement leur part aux hiérarques républicains et officiellement anticléricaux ou agnostiques qui viennent de déverser sur Pie XI les hommages de circonstance, il redouble même le léger sarcasme en citant le *Nunc dimittis*.

Au total, l'article donne une des clefs les plus constantes de l'auteur : la volonté de rester dans une certaine mesure pour être capable de juger les choses et les êtres, de leur assigner leur place en raison. Pie XI n'est ni l'adversaire un temps acharné qui a condamné l'Action française, ni le défenseur de la chrétienté devant les totalitarismes une fois revenu de ses errances politiques : la vérité du pape mort est dans la compréhension des mécanismes qui l'ont amené à ces changements. Il y a des causes, il y a des effets, de là on peut tirer des lois. Peut-être le Maurras d'après la guerre aura-t-il lui aussi changé, devenant à son tour justiciable d'une compréhension plus haute, mais en ce point extrême qu'est l'année 1939, après laquelle tout basculera, la leçon est celle de la mesure appliquée à juger les événements ; ce qui l'emporte alors, comme le prouve le dernier passage de l'article, et malgré les compliments au pape défunt, c'est bien le « politique d'abord » qu'avait si mal compris Rome en condamnant la formule treize ans auparavant.

[L'incompréhension entre Paris et Rome](#)

par Nicolas le 24 novembre 2010

De la condamnation romaine, *L'Action française* rend compte dans son numéro du 9 janvier 1927 par [un article de Maurras](#) intitulé « L'Action française condamnée — les documents et les faits ». Dans le recueil *L'Action française et le Vatican*, l'article se compose, après une courte introduction, de quatre parties :

1. [Le décret](#) de condamnation ;
2. [une lettre du pape au cardinal Andrieu](#), qui parce qu'elle est publique tient lieu de lettre d'accompagnement du décret ;
3. [l'article de Charles Maurras](#) proprement dit ;
4. dans le recueil est reproduite en note [une circulaire de Maurras à la presse parisienne du 8 au soir](#), qui recoupe largement le texte de l'article, sans doute reproduite par souci d'exhaustivité.



Article décevant ? il n'apprend rien de bien nouveau, chacun campant sur ses positions : Pie XI condamne, en soulignant dans sa lettre au cardinal Andrieu qu'il entend être obéi et donner des ordres aux catholiques français engagés en politique au nom des implications morales de leur attitude publique ; Maurras et l'Action française répondent que la politique française ne regarde pas Rome tant que la foi ou la morale n'y sont pas engagées, comprises comme préservant la juste liberté politique des peuples.

Les deux vues sont donc inconciliables ; elles sont, de plus, compliquées d'arguments secondaires : le premier texte d'Andrieu contre l'A.F. reproduisait des brochures de propagande adverse et était, sur plusieurs points repris par Rome avant la condamnation, faux. De plus, même le plus sourcilleux des calotins moralistes serait bien en peine de comprendre pourquoi *Les Amants de Venise* scandalise l'Église au point de faire condamner le livre ; le soupçon de Maurras qu'on n'aurait lu que le titre de son ouvrage avant de le condamner paraît plausible.

Du côté romain, on est visiblement irrité que l'A.F. persiste à discuter en raison les arguments pontificaux et ne se soumette pas purement et simplement comme le ferait une feuille paroissiale ou un journal diocésain. De plus, les mises en cause de divers services romains sont comprises, peut-être pas tout à fait à tort, comme des réponses au pape jugées d'autant plus inadmissibles qu'elles sauvegardent une révérence toute extérieure.

À tout cela s'ajoute dans notre texte d'aujourd'hui une controverse où chacun tente de tirer à soi la mémoire de Pie X — on sait que Maurras reviendra en 1952 à la figure de ce pape qui aura entre temps été béatifié.

Au milieu de tant d'incompréhensions, ce qui frappe le plus, c'est peut-être la lettre de Pie XI au cardinal Andrieu. Ce ton de paternalisme onctueux qui veut traiter dans le champ politique les catholiques français en mineurs, pour ne pas dire en enfants à guider et à gourmander, ne surprend guère. On le trouverait dans quantité de documents plus anciens. Ce qui est plus surprenant, c'est que le pape lui-même l'emploie sans voir qu'en ces années 1920 il traduit surtout l'impuissance de l'Église à avoir prise sur la réalité politique, alors même que c'est le champ où Pie XI prétend l'engager.

Sans doute, les censures romaines auront un effet important. Les consciences catholiques que Pie XI voulait apaiser vont se trouver durablement troublées, les familles désunies, certains fidèles éloignés de l'Église. On n'aura pas ici la cruauté de rappeler devant la mémoire du pape que l'on juge un arbre à ses fruits, dit-on...

Plus politiquement, il n'est pas rare d'entendre imputer à la condamnation romaine un mauvais coup dont l'A.F. ne se relèvera jamais vraiment. Cependant, si l'on veut bien regarder au delà du cas particulier de l'A.F. dans les années 20 et 30, c'est la dernière fois que l'Église romaine croira pouvoir se permettre d'intervenir directement dans la politique française en y employant ce mélange de menaces brandies puis de sanctions brutales et d'onctuosité paternelle douceuse, mélange qui était peut-être possible un siècle ou deux avant, mais qui semble presque insultant à des consciences politiques plus contemporaines. Et cela sans que jamais le pape ou ses conseillers ne semblent conscients du caractère révoltant de la parole pontificale ainsi portée, parole qui semble même souvent, à tort ou à raison, d'une rare hypocrisie. Ce ton romain-là ne survivra pas à la condamnation qu'il prononce en janvier 1927. Autrement dit : c'est bien l'A.F. qui l'emportera. Victoire désastreuse, trop lente durant un long pontificat, victoire qui ne sera complète que lorsque Pie XII achèvera de liquider, en même temps que les illusions diplomatiques qui la sous-tendaient, la politique de son prédécesseur à l'égard de l'A.F. et de la France ; nous serons alors à la toute veille d'une nouvelle guerre.

Peut-être même cet épisode français où la voix de Rome parut à la fois inobéie dans les faits, désastreuse dans ses conséquences et incompréhensible à beaucoup n'est-il pas complètement sans rapport avec le caractère inaudible qu'aura la voix d'un nouveau pape à qui l'on reprochera tant ensuite, et pas toujours sans arrières-pensées, d'avoir trop peu parlé ou parlé trop bas.

Ils sont fous ces Romains !

par Nicolas le 16 novembre 2010

Durant toute la fin de l'année 1926 et le début de l'année 1927, l'A.F. ne se départira pas d'une idée centrale : c'est une cabale qui, bien menée, à obtenu de Pie XI ce qu'elle n'avait pu obtenir de Pie X avant guerre, la condamnation de l'Action française et de Maurras.

Quelle cabale et dans quel but ? Une cabale pacifiste, répond l'Action française, dont le but ouvert est de désarmer la France et de permettre simultanément à l'Allemagne de réarmer, cabale menée par Briand en France et dont les accords de Locarno d'octobre 1925 étaient le symbole, poursuivis par ceux, informels, de Thoiry en septembre 1926.

Certes, ainsi présentée, la thèse ne tient guère : elle est volontairement simplifiée pour les besoins de la cause afin de frapper les esprits et de faire endosser à Briand, depuis longtemps ennemi de l'A.F., le mauvais rôle d'un génie anti-national.

Mais il faut faire la part du climat de l'époque : l'attitude de Pie XI revient bien, quand on l'analyse, à une alliance avec les briandistes dans le but de ne pas paraître démeriter aux côtés du pacifiste professionnel, qui d'ailleurs jouait lui aussi de la simplification outrancière en accusant quiconque le contestait de vouloir la guerre. Le slogan « Poincaré-la-guerre » fut bien inventé en 1914, mais les briandistes ne se privèrent pas de le reprendre et de l'étendre à quiconque semblait seulement penser à écarter Briand de son ministère.

De plus, pour l'A.F. et son passé compliqué avec le Vatican, la tentation du parallèle entre l'avant-guerre et ce qu'ils voyaient se dérouler sous leurs yeux était grande : Pie X avait su résister, Pie XI, exposé aux mêmes demandes, donnait selon les royalistes un coup à la fois rude et incompréhensible à la France, peut-être engagée dans une nouvelle avant-guerre.

Sans doute la cabale a existé. Elle fut d'abord ecclésiastique et catholique, formée des débris du Sillon et des promoteurs de la démocratie-chrétienne souhaitée par Pie XI. Briand et des politiciens anti-cléricaux y ont-ils mis la main ? sans doute aussi : l'A.F. rencontrait en 1925-1926 des succès importants avec les fêtes de Jeanne d'Arc où défilèrent environ trois cent mille sympathisants malgré l'interdiction officielle, une réunion nombreuse autant que symbolique au Mont des Alouettes, diverses manifestations provinciales, l'agitation autour de multiples affaires. C'étaient autant de motifs de préoccupation pour le pouvoir républicain qui ne pouvait que favoriser un coup porté à l'Action française et venu — providentiellement — de Rome.

Qui fut sincère ? qui fut dupe ? Incontestablement Briand est alors au faite de sa popularité et tire des bénéfices considérables de sa position de *ministre de la Paix*, ses vastes plans aboutiront en 1928-1929 au « pacte Briand-Kellog » qui aura pour ambition de mettre « la guerre hors-la-loi ». Nous savons, nous, à quoi aboutira cette touchante ambition de paix dans la décennie 1929-1939, comme nous savons que c'est le mécanisme des accords de Locarno qui fournira le déclencheur formel à la guerre, les armées allemandes envahissant la Pologne à laquelle la France est liée par traité... mais à l'époque le prestige de Briand est immense et il en mourra encore auréolé en 1932.

Le Vatican tirera-t-il des bénéfices semblables de son alliance contre-nature avec les anti-cléricaux français et républicains ? On ne le voit pas. Dupes donc. Et sincères ? Le numéro de *L'Action française* dont nous tirons [notre texte d'aujourd'hui](#), réponse de Maurras au discours du nonce qui présentait ses bons vœux à Gaston Doumergue, comporte en bas de la première page une image amusante. Le Sillon, l'Action populaire, les divers secticules démocrates-chrétiens et quelques archevêques demi-habiles avaient repris en chœur une accusation d'immoralité contre l'Action française et son journal : on lui reprochait de passer des annonces de spectacles et littéraires. Peut importait que tous les journaux, y compris ceux proches des accusateurs, en fissent autant ; aussi invraisemblable que soit le reproche, il avait été répercuté par le pape lui-même et était l'un des motifs qui avaient conduit à la condamnation alors prononcée mais dont les documents officiels n'étaient pas encore publiés. Or *L'Osservatore Romano* avait publié, le 24 décembre 1926 la publicité suivante, que l'A.F. eut la malice de reproduire et de commenter brièvement dans son numéro du 3 janvier :

